



Commune de TAIARAPU-EST

N°43/2019/CTE

Subdivision Administrative des Iles du Vent

ARRIVÉE LE

- 7 JUIN 2019

N° / IDV

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
31/05/2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq du mois de juin à 17 heures.

Date d'affichage
31/05/2019

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Date de séance
05/06/2019

Report de la réunion du conseil municipal du 31/05/2019, le quorum n'étant pas atteint.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
					POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X	
Présents	14	VIVISH Titaua, 1 ^{er} Adjoint	X			X	
Procuration	06	LEHARTEL Moana, 2 ^{ème} Adjoint		X			
Absents	13	PAEPAETAATA Naura, 3 ^{ème} Adjoint	X			X	
Votants	20	DUFOUR Robert, 4 ^{ème} Adjoint	X			X	
Pour	20	ATANI Hérold, 5 ^{ème} Adjoint		X	Nélia TIHONI	X	
Contre	00	SUHAS Mata, 6 ^{ème} Adjoint		X			
Abstention	00	FANAURA Saindy, 7 ^{ème} Adjoint	X			X	
Délibération N°43/2019/CTE Modifiant la délibération n°117/2017/CTE du 23/12/2017 attribuant la prime de responsabilité aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents non titulaires de la commune de Taiarapu-Est Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux	RUA Claude, 8 ^{ème} Adjoint		X	Marcelle PAHEROO		X	
	TEURU Séverine, 9 ^{ème} Adjoint		X				
	LENOIR Patricia, Maire Délégué de TAUTIRI		X	Annabella TERAITETIA		X	
	TERAITETIA Annabella, Maire Délégué de PUEU	X				X	
	MANA Vaea, Maire Délégué de FAAONE	X				X	
	GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X				X	
	MAAMATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller municipal		X				
	TOTELE Sulia, Conseillère municipale		X	Titaua VIVISH		X	
	MANA Faarahia, Conseiller Municipal	X				X	
	BUTSCHER Hereiti, Conseillère municipale		X				
	LUCAS Béatrice, Conseillère municipale		X				
	CHUNG SAO Willy, Conseiller Municipal		X				
	PAHEROO Marcelle, Conseillère municipale	X				X	
	NUUPURE Juliette, Conseillère municipale		X				
	PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Anthony JAMET		X	
	NUUPURE Voltaire, Conseiller Municipal		X				
	MARERE Teipotemarama, Conseillère municipale		X	Naura PAEPAETAATA		X	
	FARAHEI Vane, Conseiller Municipal		X				
	HAPAIRAI Frédéric, Conseiller Municipal		X				
	TETUANUI Eugène, Conseiller Municipal	X				X	
	TIHONI Nélia, Conseillère municipale	X				X	
	TEFAAFANA Théodore, Conseiller Municipal		X				
	TAHITO Virginie, Conseillère municipale		X				
	METUA Pierrot, Conseiller Municipal	X				X	
	FAUA Aritea, Conseiller Municipal	X				X	

Formant la majorité des membres en exercice.



**NOTE DE PRESENTATION
N°43/2019/CTE**

OBJET : Modifiant la délibération n°117/2017/CTE du 23/12/2017 attribuant la prime de responsabilité aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents non titulaires de la commune de Taiarapu-Est

Une prime de responsabilité calculée en point d'indice peut-être versée mensuellement aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents non-titulaires.

La délibération n°117/2017/CTE du 23/12/2017 attribuant la prime de responsabilité aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents non titulaires de la commune de Taiarapu-Est listait les emplois pouvant bénéficier de la dite prime.

Faisant suite à la délibération n°33/2018/CTE ouvrant les emplois à temps complet des agents ayant vocation à intégrer la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, la liste des emplois pouvant y prétendre a été actualisée une première fois, par délibération n°34/2018/CTE du 18 juin 2018.

Le recrutement récent sur l'emploi de directeur administratif et financier d'un fonctionnaire titulaire du grade de « conseiller » et l'état de l'effectif permanent de 200 agents nécessite une nouvelle modification.

Il est donc proposé de remplacer le tableau fixant le nombre de points d'indice attribué par emploi par un tableau actualisé.

Tel est le projet de délibération qui vous est soumis pour approbation.



DELIBERATION N°43/2019/CTE du 05/06/2019

Modifiant la délibération n°117/2017/CTE du 23/12/2017 attribuant la prime de responsabilité aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents non titulaires de la commune de Taiarapu-Est

- LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-EST -

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n°71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1^{er} mars 2008 ;
- Vu l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ;
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu le décret n°2011-1552 du 15 novembre 2011 portant dispositions applicables aux agents non titulaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu l'arrêté n°1320/DIRAJ/BAJC du 12 octobre 2017 fixant le régime indemnitaire dans la fonction publique communale, notamment le chapitre 3 du titre Ier ;
- Vu la délibération n°48/2015/CTE du 20 mai 2015 complétant la délibération n°107/2012/CTE du 28/11/2012 attribuant la prime de responsabilité aux fonctionnaires titulaires et stagiaires dans le cadre du régime indemnitaire dans la fonction publique ;
- Vu la délibération n°117/2017/CTE du 23 décembre 2017 attribuant la prime de responsabilité aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents non titulaires de la commune de Taiarapu-Est ;
- Vu la délibération n°34/2018/CTE du 18 juin 2018 modifiant la délibération n°117/2017/CTE du 23/12/2017 attribuant la prime de responsabilité aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents non titulaires de la commune de Taiarapu-Est ;
- Où l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 05/06/2019

ADOpte

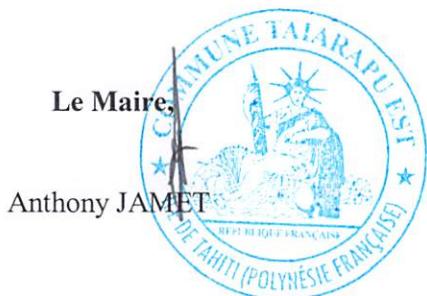
Article 1 : A l'article 1 de la délibération n°117/2017/CTE du 23 décembre 2017 susvisée, le tableau fixant le nombre de points d'indice attribué par emploi est supprimé et remplacé par le tableau ci-dessous :

Spécialités	Cadres d'emplois	Grades	Emplois	Nombre de points d'indice mensuel
Administrative	Conception et encadrement (A)	Conseiller	Directeur général des services	20
		Conseiller	Directeur administratif et financier	6 – 8 – 10
		Conseiller principal / Conseiller qualifié / Conseiller	Directeur du SPIC de l'eau	
	Maîtrise (B)	Technicien principal	Chef de service de l'Etat-Civil	6 – 8
		Technicien	Adjoint au chef de service d'état civil	
	Application (C)	Adjoint principal	Secrétaire de mairie	
		Adjoint de classe exceptionnelle	Adjoint administratif	
		Adjoint	Chargé de gestion budgétaire et comptable	6
Technique	Conception et encadrement (A)	Conseiller principal	Directeur des services techniques	10
	Application (C)	Adjoint principal	Chef d'équipe	6 – 8
			Chef d'équipe de collecte des déchets	6
			Adjoint au chef d'équipe de collecte des déchets	
			Chef des équipes hydraulique	
		Adjoint de classe exceptionnelle	Adjoint au chef d'équipe	6 – 8
		Adjoint	Adjoint au chef d'équipe Gestionnaire des cantines	
			Chef d'équipe	6
Sécurité publique	Maîtrise (B)	Chef de service de classe normale	Chef de service de la Police municipale	6 – 8
		Chef de service de classe supérieure	Adjoint au chef de service de la Police municipale	
	Application (C)	Brigadier	APJA	6
		Gardien		
Sécurité civile	Maîtrise (B)	Lieutenant	Chef de corps	6 – 8
	Application (C)	Adjudant	Adjoint au chef de corps	
		Adjudant / Adjudant provisoire	Chef de la garde	
		Sergent	Chef d'agrès	6

Article 2 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au Chef de la Subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le 07 JUIN 2019.....